FICHE TUTO 1ère demande de logement adapté auprès du Crous Grenoble-Alpes

Pour les étudiants Français, boursiers ou non boursiers, européens, étudiants ayant obtenu le titre de réfugié de protection subsidiaire

ETAPE 1 - Créer le dossier social étudiant (DSE) sur le site internet « mes services étudiant » entre le 1er mars et 31 mai 2024 et faire une demande de logement et/ou de bourse

ETAPE 2 – Dès le 7 mai et jusqu'au 10 juin 2024 10H, faire vos vœux de logement sur « Trouver un logement.lescrous.fr »

ETAPE 3 - Remplir le formulaire de demande de logement adapté et le renvoyer par mail aux 2 assistantes sociales mentionnées en page 4 du formulaire avant le 31 mai 2024 accompagné des pièces justificatives demandées

Informations sur les vœux indiqués sur le formulaire de demande de logement adapté : la commission a pour mission d'attribuer un logement le plus adapté **aux besoins de l'étudiant** en situation de handicap et **en fonction des disponibilités** du parc locatif CROUS.

Suite à la commission ayant lieu en juin : l'**étudiant et lui seul**, pour lequel la demande de logement adapté a été faite, recevra **un mail d'attribution** du service logement du CROUS. Il aura un **délai de 48 heures** pour réserver le logement en **payant 100E**.

Pour rappel, il n'est pas possible de visiter les logements CROUS comme dans le parc privé.